



CONCOURS MUSICAL
INTERNATIONAL
DE MONTRÉAL

CHANT

2 0 1 2

DU 28 MAI AU 8 JUIN

www.concoursmontreal.ca





Du 28 mai au 8 juin 2012, le chant sera à l'honneur au Concours Musical International de Montréal (CMIM). Présenté en collaboration avec les Jeunesses Musicales du Canada, ce concours de haut calibre s'adresse aux jeunes artistes lyriques de tous les pays qui se destinent à une carrière professionnelle.

Le CMIM comporte trois disciplines : le chant, le violon et le piano. L'édition 2012 sera suivie, en 2013, d'une édition consacrée au violon et en 2014 au piano. La Direction du Concours pourra toutefois, si elle le juge pertinent, modifier l'ordre ou le choix des disciplines des éditions ultérieures.

TABLE DES MATIÈRES

Admissibilité

Processus de sélection

1 * Étape préliminaire

2 * Épreuve quart de finale

3 * Épreuve demi-finale

4 * Épreuve finale

Concert gala

Jury

Prix

Règles et conditions de participation

Hébergement

Transport

Inscription

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Rédigé et publié en août 2011


MEMBRE
DE LA FÉDÉRATION
MONDIALE DES CONCOURS
INTERNATIONAUX DE MUSIQUE


Membre de l'Alink-Argerich
Foundation

Pour toute mise à jour de renseignements :
www.concoursmontreal.ca



Québec 

 ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL

Présenté par Hydro-Québec

 ESPACE
MUSIQUE
100,7^{FM}

DIFFUSEUR OFFICIEL

 radio 2
93.5^{FM}



ADMISSIBILITÉ

L'édition 2012 du Concours s'adresse aux chanteurs qui se destinent à une carrière professionnelle. Il est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, âgés de 33 ans ou moins le 1^{er} janvier 2012.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Précédé d'une étape préliminaire, le Concours comprend trois épreuves : quart de finale, demi-finale et finale. Le candidat doit présenter un programme différent à chacune des épreuves. Toutefois, le candidat peut reprendre dans l'un ou l'autre des programmes des épreuves quart de finale et demi-finale, une œuvre déjà interprétée lors de l'étape préliminaire.

1 * ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

Désignés par la Direction du Concours, trois comités de sélection écoutent en aveugle les enregistrements soumis par les candidats, et la Direction procède à l'analyse des dossiers.

Après avoir payé les frais d'inscription de 125 \$ CAN et rempli le formulaire d'inscription en ligne sur le site officiel du Concours (www.concoursmontreal.ca), chaque participant doit faire suivre par la poste deux lettres de recommandation (originales), une copie de son passeport et un enregistrement sonore de HAUTE QUALITÉ (seuls les disques compacts seront acceptés). Les œuvres de l'enregistrement doivent être réalisées sans AUCUN montage et ne doivent comporter qu'un accompagnement au piano.

PROGRAMME DE L'ÉTAPE PRÉLIMINAIRE (accompagnement au piano) :

L'enregistrement audio doit comprendre des pièces des catégories suivantes, chantées dans leur version originale :

* Deux airs de langues différentes

La Direction du Concours considère comme un air – ou une aria – une pièce vocale pour voix solo, soit autonome (air de concert), soit comprise dans un opéra, un oratorio, une cantate ou toute œuvre d'envergure.

* Une œuvre ou un cycle du répertoire le plus courant pour voix et piano des grandes écoles nationales (française, germanique, russe, espagnole, scandinave, tchèque, polonaise, italienne, anglaise, etc.).

2 * ÉPREUVE QUART DE FINALE — DU 29 AU 31 MAI 2012

Un jury international procède à l'audition des candidats retenus pour l'épreuve quart de finale et choisit ceux qui seront retenus pour l'épreuve demi-finale. Tenue devant le grand public, incluant une seule sortie de scène, l'épreuve quart de finale consiste en un récital d'un maximum de 25 minutes de musique (20 minutes minimum de musique). Le jury se réserve le droit de n'entendre qu'une partie du programme préparé par le candidat.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE QUART DE FINALE (accompagnement au piano) :

* L'œuvre canadienne imposée d'une durée de cinq (5) minutes

* Une œuvre ou un cycle du répertoire le plus courant pour voix et piano des grandes écoles nationales (française, germanique, russe, espagnole, scandinave, tchèque, polonaise, italienne, anglaise, etc.)

* Deux airs dont un obligatoirement tiré d'une œuvre datant d'avant 1800

La Direction du Concours considère comme un air – ou une aria – une pièce vocale pour voix solo, soit autonome (air de concert), soit comprise dans un opéra, un oratorio, une cantate ou toute œuvre d'envergure.

3 * ÉPREUVE DEMI-FINALE — LES 1^{ER} ET 2 JUIN 2012

Un jury international procède à l'audition des demi-finalistes et choisit ceux qui seront retenus pour l'épreuve finale. Tenue devant le grand public, incluant une sortie de scène, l'épreuve demi-finale consiste en un récital d'un maximum de 25 minutes de musique (20 minutes minimum de musique). Le jury se réserve le droit de n'entendre qu'une partie du programme préparé par le candidat.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE DEMI-FINALE (accompagnement au piano) :

*** Une œuvre ou un cycle du répertoire le plus courant pour voix et piano des grandes écoles nationales (française, germanique, russe, espagnole, scandinave, tchèque, polonaise, italienne, anglaise, etc.)**

*** Deux airs de langues différentes.**

La Direction du Concours considère comme un air – ou une aria – une pièce vocale pour voix solo, soit autonome (air de concert), soit comprise dans un opéra, un oratorio, une cantate ou toute œuvre d'envergure.

*** Les autres œuvres complétant le programme de demi-finale sont au choix du candidat.**

4 * ÉPREUVE FINALE — LES 5 ET 6 JUIN 2012

Les œuvres au programme de l'épreuve finale doivent obligatoirement être puisées à la liste officielle établie par la Direction du Concours. Cette liste est disponible au www.concoursmontreal.ca

Au cours de l'épreuve finale tenue devant le grand public, le jury international procède à l'audition des finalistes qui sont alors accompagnés par l'orchestre du Concours.

À l'issue de cette épreuve, le président du jury proclame les noms des lauréats du Concours Musical International de Montréal.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE FINALE (accompagnement à l'orchestre) :

D'une durée maximale de 25 minutes, le programme doit comprendre :

*** Une œuvre orchestrée qui n'est pas un air d'opéra**

*** Trois airs**

La Direction du Concours considère comme un air – ou une aria – une pièce vocale pour voix solo, soit autonome (air de concert), soit comprise dans un opéra, un oratorio, une cantate ou toute œuvre d'envergure.

CONCERT GALA — 8 JUIN 2012

Accompagnés par l'Orchestre symphonique de Montréal, les trois lauréats se produiront lors d'un concert gala. Cet événement de prestige clôture le CMIM. Le programme de ce concert sera constitué d'œuvres pouvant provenir des trois épreuves et sera élaboré par la Direction du Concours. Le Concert gala des lauréats est précédé de la cérémonie officielle de remise des prix.

JURY

Le jury des épreuves quart de finale, demi-finale et finale est composé de membres choisis parmi les plus éminentes personnalités du monde de la musique à l'échelle internationale. Chargés de désigner et de récompenser les candidats les plus méritants, les membres du jury ont toute latitude en ce qui a trait au choix des lauréats et à l'attribution des prix du Concours. Les décisions du jury sont sans appel.


PRIX

Le Concours décerne trois (3) prix ainsi que quatre (4) prix spéciaux. Il se peut aussi que des organismes musicaux nationaux et internationaux offrent des contrats aux lauréats et finalistes. Tous les montants sont en dollars canadiens :

PREMIER PRIX	30 000 \$
DEUXIÈME PRIX	15 000 \$
TROISIÈME PRIX	10 000 \$

Les finalistes non classés reçoivent une bourse de 2 000 \$

PRIX SPÉCIAUX

Prix pour le meilleur artiste canadien*		
remis par le Canadian Opera Volunteer Committee		10 000 \$
Prix Joseph-Rouleau pour le meilleur artiste québécois**		5 000 \$
Prix d'interprétation de l'œuvre canadienne imposée		5 000 \$
Prix du public de Radio-Canada		5 000 \$

N.B. : • En cas d'égalité, les deux candidats se partagent la somme des montants du prix dont ils sont lauréats et du prix adjacent qui n'a pas été octroyé (sauf le premier prix).

• Les montants déductibles en vertu des législations canadiennes et québécoises de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source.

DATES IMPORTANTES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION	18 janvier 2012
OUVERTURE OFFICIELLE	28 mai 2012
ÉPREUVE QUART DE FINALE	du 29 au 31 mai 2012
ÉPREUVE DEMI-FINALE	les 1 ^{er} et 2 juin 2012
ÉPREUVE FINALE	les 5 et 6 juin 2012
CONCERT GALA	8 juin 2012

* La Direction du Concours définit l'artiste canadien ainsi :

Citoyen qui possède un passeport canadien et qui réside ou qui a établi sa résidence au Canada (y demeure de façon habituelle) avec l'intention d'en faire le lieu de son principal établissement. (art. 75, 76 et 77 C.c.Q.).

** La Direction du Concours définit l'artiste québécois ainsi :

Citoyen qui possède un passeport canadien et qui réside ou qui a établi sa résidence au Québec (y demeure de façon habituelle) avec l'intention d'en faire le lieu de son principal établissement. (art. 75, 76 et 77 C.c.Q.).

RÈGLES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1 * En complétant au www.concoursmontreal.ca le formulaire officiel d'inscription, le candidat souscrit aux règles et conditions de participation du CMIM et aux décisions du jury.
- 2 * En cas de non-respect d'une des règles et conditions de participation, le candidat fautif s'expose à une disqualification sans appel.
- 3 * La direction du Concours se réserve le droit de demander tout renseignement supplémentaire au candidat.
- 4 * L'ordre de passage des candidats pour les épreuves quart de finale, demi-finale et finale est déterminé par un tirage au sort public dont les modalités sont fixées par la Direction du Concours.
- 5 * Si, pour une raison justifiée, un candidat est absent lors du tirage au sort, un membre du personnel du CMIM sera mandaté pour le représenter.
- 6 * Un candidat empêché de se produire au moment requis sera disqualifié à moins qu'il ne justifie à l'avance son absence auprès de la Direction du Concours qui pourra alors modifier, à sa discrétion, l'ordre de passage des candidats.
- 7 * À l'exception de l'œuvre canadienne imposée, le candidat doit interpréter tout son programme de mémoire, dans le respect rigoureux des durées de chaque épreuve.
- 8 * Précédé d'une étape préliminaire, le Concours comprend trois épreuves : quart de finale, demi-finale et finale. Le candidat doit présenter un programme différent à chacune des épreuves. Toutefois, le candidat peut reprendre dans l'un ou l'autre des programmes des épreuves quart de finale et demi-finale, une œuvre déjà interprétée lors de l'étape préliminaire.
- 9 * Le candidat pourra déterminer l'ordre de ses programmes de quart de finale et de demi-finale.
- 10 * Le candidat a le choix d'exécuter ou non tout signe de renvoi.
- 11 * Le jury tiendra compte dans son jugement de la difficulté et de la construction équilibrée du programme des différentes épreuves.
- 12 * Le candidat pourra sortir de scène une seule fois durant ses récitals de quart de finale et de demi-finale.
- 13 * Lors des différentes épreuves du Concours, le jury se réserve le droit de n'entendre qu'une partie du programme préparé par le candidat.
- 14 * Le candidat s'engage à être libre de tout autre activité professionnelle extérieure pendant la durée du Concours, soit du 28 mai au 8 juin inclusivement. De plus, tous les candidats doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des demi-finalistes ; tous les demi-finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des finalistes ; tous les finalistes doivent être présents à la soirée de dévoilement des noms des lauréats ; et tous les lauréats doivent être présents au concert gala pour la remise des prix. En cas d'absence, se référer au point 2 des Règles et conditions de participation.
- 15 * Les candidats sont tenus de libérer, en faveur du CMIM, tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tous ordres ainsi que les droits de suite et ce, pour une période indéterminée. En complétant au www.concoursmontreal.ca le formulaire officiel d'inscription, les candidats consentent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de leur(s) prestation(s) et s'engagent à offrir gracieusement leurs services dans le cadre d'une activité-bénéfice, si la Direction du Concours le demande.
- 16 * Les candidats sont tenus de se rendre disponibles pour toute interview, vidéo et/ou rencontre promotionnelle liée au CMIM.
- 17 * La langue d'origine utilisée pour la rédaction de ce document est le français. En cas de contestation, seul le texte en version française aura valeur légale. La Direction du Concours se réserve le droit d'apporter des changements au texte de ce document, et ce à tout moment.
- 18 * Le CMIM disqualifiera tout candidat qui n'aura pas payé son inscription de 125 \$ CAN après le 18 janvier 2012 ou qui n'aura pas fourni les garanties nécessaires au paiement.

HÉBERGEMENT

Durant la période du Concours, les candidats seront hébergés gratuitement par des familles bénévoles de la région de Montréal.

Sur demande, les candidats qui le désirent pourront également obtenir une liste d'hôtels et de gîtes touristiques de la région de Montréal. Les candidats qui choisiront ce mode d'hébergement en assumeront tous les frais.

TRANSPORT

Les frais de transport des candidats retenus pour l'épreuve quart de finale seront assumés par le CMIM, selon ses propres modalités.

N.B. : Les frais de voyage, d'hébergement et de séjour de toute personne accompagnant les candidats ne seront pas assumés pas le Concours.

INSCRIPTION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18 JANVIER 2012

Les candidats seront avisés de l'acceptation ou du rejet de leur candidature au plus tard le 1^{er} avril 2012. Leur dossier ne leur sera pas rendu.

Après avoir payé les frais d'inscription de 125 \$ CAN et rempli le formulaire d'inscription en ligne sur le site officiel du Concours (www.concoursmontreal.ca), les candidats doivent fournir les documents suivants. Les deux (2) lettres de recommandation originales, la copie du passeport et l'enregistrement du programme choisi pour l'étape préliminaire (DC) doivent obligatoirement être envoyés par la poste au plus tard le jour de la date limite, le 18 janvier 2012. Les autres documents peuvent être acheminés via notre site Internet au www.concoursmontreal.ca lors de l'inscription en ligne, mais peuvent également être envoyés par la poste, oblitérés au plus tard le jour de la date limite. Les documents reçus par télécopieur ou par courriel seront refusés.

- * Deux (2) lettres de recommandation originales en français ou en anglais;
Note : Toute lettre doit être adressée à l'attention du CMIM et doit recommander le candidat pour l'édition 2012. Les coordonnées du signataire de la lettre doivent être claires et lisibles.
- * Une (1) photocopie du passeport;
- * Deux (2) photos différentes (environ 15 cm x 20 cm) destinées au programme officiel;
- * Une (1) biographie (entre 250 et 300 mots) en français ou en anglais;
- * L'enregistrement du programme choisi pour l'épreuve préliminaire (DC uniquement, les cassettes seront refusées).
- * Une liste d'engagements récents et à venir.



**CONCOURS MUSICAL
INTERNATIONAL
DE MONTRÉAL**

CHANT * VIOLON * PIANO

305, avenue du Mont-Royal Est, Montréal (Québec) Canada H2T 1P8
Téléphone : 1 514 845-4108 * Télécopieur : 1 514 845-8241 * info@concoursmontreal.ca * www.concoursmontreal.ca